



Bruxelles, le 16 février 2005

NOTE DE FOND ¹

CONSEIL EDUCATION, JEUNESSE ET CULTURE

Bruxelles, le 21 février 2005

Les points à l'ordre du jour concernent les secteurs de l'Education et de la Jeunesse.

La partie "Education" sera présidée par Mme Delvaux-Stehres, Ministre de l'éducation nationale et de la Formation professionnelle du Luxembourg et commencera vers 9h30.

La partie "Jeunesse" sera présidée par Mme Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration du Luxembourg et débutera l'après-midi, vers 15h00.

Les deux principaux points à l'ordre du jour seront les contributions du Conseil, concernant les domaines de l'Education et de la Jeunesse, au Conseil européen de printemps, en vue de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

*En outre, les ministres de l'Education auront l'opportunité de débattre des thèmes de **l'efficacité** et de **l'équité** dans le contexte des systèmes d'Education européens.*

Au déjeuner, les Ministres aborderont le suivi de la conférence des ministres de l'Education qui s'est tenue à Paris le 22 janvier 2005, intitulée "Europe-Asie Solidarité Ecole", sur la possibilité de soutien à la re-scolarisation des enfants victimes du tsunami.

La Présidence tiendra une conférence de presse à l'issue du Conseil.

*
* * *

¹ Cette note a été élaborée sous la responsabilité du Service de Presse.

Education

Contribution du Conseil en vue de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne

Il est prévu que le Conseil adopte des conclusions sur le rôle de l'éducation dans une société de la connaissance. Ces conclusions seront transmises au Conseil européen des 22 et 23 mars dans le cadre de son évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne² (6327/05).

Cette contribution récapitule, tout d'abord, les progrès accomplis dans le contexte du programme de travail "Education et formation 2010"³ et identifie, ensuite, les domaines où il serait souhaitable que le Conseil européen donne une impulsion à l'apprentissage tout au long de la vie.

Efficacité et équité dans les systèmes d'Education européens

La discussion de ce point au Conseil fait suite à un souhait formulé par un certain nombre de ministres lors du Conseil informel de Maastricht d'avoir des échanges de vues sur certains aspects des systèmes éducatifs. Les thèmes de l'efficacité et de l'équité, retenus pour ce Conseil, constituent un élément essentiel de la dimension "Education" de la stratégie de Lisbonne⁴.

MM. Marc Demeuse, de l'Université de Mons-Hainaut, et Ludger Wössman, de l'Université de Munich, seront invités à présenter les résultats de leurs études sur ces sujets. Cette présentation sera suivie d'un débat libre, la Présidence ayant cependant suggéré quelques thèmes, qui se veulent purement indicatifs (6107/05):

- Les facteurs structurels garantissant l'efficacité et l'équité que les ministres peuvent relever dans leurs propres systèmes éducatifs.
- L'évaluation du fonctionnement des systèmes éducatifs sur le plan de l'équité. L'utilisation des résultats de ces évaluations.
- Les formes de garantie de la qualité susceptibles d'accroître la responsabilisation et d'améliorer l'efficacité et l'équité dans les écoles.

² Voir en Annexe: L'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

³ JO C 142, 14.6.2002, p. 1.

⁴ Voir JO C 142, 14.6.2002, p. 1.

Jeunesse

Contribution du Conseil en vue de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne

Il est prévu qu'au terme d'un échange de vues sur le rôle des jeunes dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le Conseil adopte des conclusions qui seront transmises au Conseil européen des 22 et 23 mars dans le cadre de son évaluation à mi-parcours de cette stratégie (6326/05).

Les conclusions reposent essentiellement sur la mention dans le rapport de la Commission de la référence à l'initiative lancée par les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France et de la Suède, appelant à reconnaître la place primordiale des jeunes dans la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne, à travers l'adoption d'un Pacte pour la jeunesse.

La Présidence a suggéré quelques questions adressées aux ministres, qui pourront orienter le débat (6223/05):

- L'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne énumère trois principaux domaines d'action ciblant les jeunes gens:
 - a) attirer un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale;
 - b) investir davantage dans le capital humain par l'amélioration de l'éducation et des compétences;
 - c) accroître et améliorer l'investissement dans la recherche et le développement.

Dans le cadre de ces trois domaines d'action, quels sont les aspects les plus importants au vu du contexte dans votre pays?

- Comment envisagez-vous la consultation des jeunes dans le cadre du Pacte pour la jeunesse ?
 - a) au niveau national
 - b) au niveau européen
- Comment envisagez-vous la mise en œuvre du Pacte pour la jeunesse au niveau national ?
- Quel est le rôle des ministres de la jeunesse dans ce contexte au niveau européen ?

L'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne – dates et références –

La stratégie de Lisbonne⁵ (mars 2000)

Le Conseil européen réuni à Lisbonne, en mars 2000, a défini un nouvel objectif stratégique pour l'Union: *devenir, jusqu'à 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale*⁶.

Réuni à Stockholm, les 23 et 24 mars 2001, le Conseil européen a ajouté un autre objectif à prendre en compte dans le cadre de la durabilité du développement: la dimension *environnementale*⁷. La stratégie de Lisbonne se déploiera dorénavant en trois volets: *économique, social et environnemental*.

La stratégie de Lisbonne concerne pratiquement toutes les activités de l'UE (réforme économique, domaines fiscal et financier, marché intérieur, politique d'emploi et de cohésion sociale, environnement, société de la connaissance).

Il a été attribué au Conseil européen un rôle renforcé d'orientation et de coordination afin d'assurer la cohérence de la Stratégie et un suivi effectif des résultats obtenus. Ainsi, il a été décidé que le Conseil européen se réunirait chaque année, au printemps⁸, pour définir les mandats pertinents et veiller à leur suivi.

Les travaux des Conseils Européens de printemps se basent principalement sur le *rapport de synthèse* annuellement élaboré par la Commission, qui analyse en détail l'évolution de cette Stratégie sur base des résultats des indicateurs structurels⁹.

L'examen à mi-parcours (mars 2005)

En mars 2004, le Conseil européen décide de procéder à un examen approfondi des résultats de la Stratégie, l'année qui marque le milieu de la décennie¹⁰. Il invite la Commission à créer un groupe à haut niveau, présidé par M. Kok, pour procéder à une évaluation indépendante destinée à l'examen à mi-parcours.

Le groupe a remis à la Commission, en vue de son rapport de synthèse, un rapport publié le 3 novembre 2004¹¹, dans lequel sont définies les mesures propres à permettre aux économies européennes d'atteindre les objectifs de Lisbonne.

⁵ Pour plus d'informations, consultez le site de la Commission européenne:
http://europa.eu.int/comm/lisbon_strategy/index_fr.html

⁶ Les conclusions des Conseils européens sont disponibles sur le site du Conseil de l'Union européenne:
<http://ue.eu.int>.

⁷ La stratégie pour le développement durable (SDS) serait adoptée à Göteborg, en juin 2001.

⁸ 2001, Stockholm; 2002, Barcelone, 2003 et 2004, Bruxelles.

⁹ Voir: http://europa.eu.int/comm/lisbon_strategy/pdf/statistical_annex_fr.pdf.

¹⁰ Paragraphe 46 et suivant des conclusions du Conseil européen de mars 2004 (9048/04).

¹¹ Le rapport est disponible sur le site: http://europa.eu.int/comm/lisbon_strategy/index_fr.html

Le rapport de synthèse 2005 de la Commission, "Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi – Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne" a été publié et présenté au Parlement européen le 2 février¹².

Les 22 et 23 mars prochains, le Conseil européen se penchera sur l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

¹² 5990/05.